



PHOTO CAMERA CLUB NARBONNAIS

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2013

ARTICLE 1 : Un concours photo suivi d'une exposition sur le thème



«**Insolite**»*

Dans Le Grand Narbonne

Organisé par le

PHOTO CAMERA CLUB NARBONNAIS

En partenariat avec la

Ville de Narbonne et Le Grand Narbonne.

*«**Insolite**» **Curiosité locale sur le territoire du Grand Narbonne.**

« anormal, baroque, bizarre, bizarroïde, déroutant, drôle, étrange, excentrique, extravagant, inaccoutumé, inhabituel, original, rare, singulier étonnant, particulier, unique, étrange, extraordinaire, abracadabrant, incroyable, invraisemblable, époustouflant, mirobolant, exceptionnel, inhabituel, nouveau, différent, inconnu, inattendu, accidentel, curieux, surprenant, singulier, rarissime, inexplicable, phénoménal, prodigieux, inusité, inouï, excentrique, spécial, baroque, fantasque »

que vous voyez dans Le grand Narbonne. Faire preuve d'imagination.

Participation :

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs.

Une participation de **5€** est demandée.

Les photos seront présentées lors d'une exposition qui se tiendra du **7 au 24 Novembre 2013** à la **Salle d'Exposition de la Poudrière Rue de l'Ancienne Porte Neuve à NARBONNE.**

ARTICLE 2 : Chaque concurrent peut présenter au maximum **3 photos** (couleur ou noir et blanc) prises sur le territoire du Grand Narbonne. Seules les retouches informatiques de contraste, recadrage et luminosité seront autorisés. Ne seront acceptées que les épreuves présentées sur un support cartonné noir pour la couleur, blanc pour le noir et blanc, au format 30x40, grandeur de la photo libre de dimension, sans système d'accrochage ni sous-verre.

• Vous devez au préalable vous inscrire en retournant le bulletin d'inscription ci-joint avant le **15 Septembre 2013.**

• Des étiquettes vous seront adressées, mentionnant votre numéro de participation et le lieu de vos prises de vues.

• Ces étiquettes devront être collées au verso, en haut à gauche. Chaque participant, ou club devra expédier les photos en un seul envoi, accompagnées d'une copie du bulletin d'inscription, des **frais de participation de 5€** et d'un emballage retour comportant adresse et numéro de participation, préaffranchi au tarif en vigueur. L'organisateur prendra le plus grand soin des épreuves confiées mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

• Aucun signe distinctif permettant d'identifier un Club ou un Auteur n'est accepté, aucune mention sur la face visible de la photo.

- Pour une éventuelle projection sur le lieu d'exposition, le concurrent pourra joindre à son envoi un fichier au format JPEG limité à 2 Mo. L'image doit s'inscrire dans **1920 pixels en largeur x 1080 pixels en hauteur** (valeurs maximum) et être présentée dans le sens de lecture. Aucune modification ne sera apportée par les organisateurs. Il est recommandé de convertir les images au profil sRGB.

ARTICLE 3 : Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

La participation est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970).

- **Le PHOTO CAMERA CLUB, la Ville De Narbonne et Le Grand Narbonne** ne sauraient être rendus responsables d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ce concours et à cette exposition.

- La publication et l'exposition éventuelles des œuvres sous-entendent que celles-ci sont entièrement libres de tous droits de reproduction.

- Du simple fait de sa participation le concurrent garantit les organisateurs contre les poursuites éventuelles du fait de ses agissements frauduleux.

- Nous nous réservons le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation et nous nous engageons pour notre part, à respecter le copyright de l'auteur.

L'auteur de la photographie s'engage, dès sa participation, à communiquer pour une éventuelle illustration s'il y a lieu, la fourniture du fichier numérique imprimable.

- Nous attirons en particulier l'attention des concurrents sur les points suivants :

- Autorisation écrite préalable des modèles (en particulier pour les mineurs et les modèles dénudés).

- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues de biens et/ou de personnes. Prescriptions communes 3101 2/ 3 GB 07/07/2011

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation au concours aux envois non conformes au règlement et à **l'éthique**.

ARTICLE 4 : Tous les envois seront soumis à un jury souverain composé de professionnels de l'image et du monde de l'art. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel. **Un premier prix d'une valeur de 250€, un deuxième d'une valeur de 150€ et un troisième prix de 100€, seront remis aux lauréats lors du Vernissage de l'exposition le 6 Novembre 2013.** Les résultats seront proclamés à cette occasion. Un quatrième **Prix spécial du public** d'un montant de **100€** sera remis à la fin de l'exposition.

ARTICLE 5 : La date limite de réception des photos est fixée au **15 Octobre 2013** (cachet de la poste faisant foi). Les dossiers seront adressés au « **PCCN** » **Anne Marie CUROT – 6 rue Emile Eudes Résidence Saint Vincent 11100 NARBONNE.** La date limite de dépôt sur place est le **15 Octobre 2013.**

ARTICLE 6 : Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par :

Téléphone : 04 68 42 03 80 - 06 80 14 97 13

ou par email : photo.club.narbonne@gmail.com

Vous remerciant par avance de votre participation.